

Bulletin d'adhésion 2012 à Éoliennes en Pays de Vilaine

Eoliennes
en Pays de Vilaine



***** éolien citoyen

J'adhère à Éoliennes en Pays de Vilaine
...et je soutiens le développement de
projets éoliens locaux et citoyens.

nom.....

prénom.....

ou raison sociale.....

adresse.....

.....

code postal.....ville.....

mail.....@.....

J'adhère pour :

2012 : 10€

J'adresse un chèque de soutien à EPV de :€

Je souhaite recevoir les infos et le bulletin "le Zeff":

par mail (radiation des fichiers informatiques de l'asso sur simple

demande de votre part à l'adresse : contact@eolien-citoyen.fr - loi CNIL)

par courrier

Chateau du Mail, 1 rue du Plessis

35600 Redon

02.99.72.39.49

epv@eolien-citoyen.fr

www.eolien-citoyen.fr

Pour une maîtrise locale et citoyenne de l'énergie



Promouvoir l'éolien citoyen et les économies d'énergie

Éoliennes en Pays de Vilaine est une association loi 1901, créée en 2003 et qui regroupe environ 200 adhérents. Elle travaille depuis son origine à l'émergence de **parcs éoliens citoyens et pédagogiques**, initialement dans le Pays de Redon, puis dans un rayon plus étendu (grand ouest).

Elle est à l'origine des projets de parcs éoliens citoyens de Béganne (56) et de Sévérac-Guenrouët(44).

Éoliennes en Pays de Vilaine est un **acteur de référence** sur la question de l'éolien citoyen au niveau local et national. Elle est régulièrement sollicitée pour présenter sa démarche et accompagner des groupes et collectivités dans des initiatives citoyennes.

Pour appuyer les porteurs de projets éoliens localement, EPV a créé la SARL **Site à Watts**. C'est un partenaire expérimenté qui accompagne les projets éoliens citoyens sur les questions technique, économique et juridique.

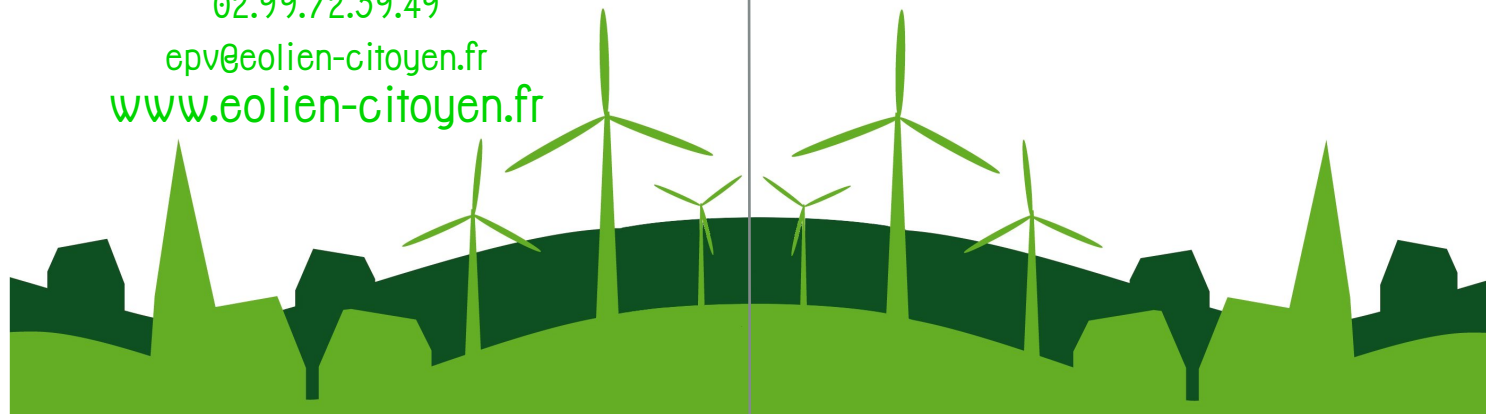
Pour plus d'informations sur l'association, n'hésitez pas à nous contacter :

epv@eolien-citoyen.fr

02.99.72.39.49

ou à aller sur notre site internet :

www.eolien-citoyen.fr



L'éolien citoyen, c'est quoi?

Le concept est né en 2008 en France à l'initiative de quelques acteurs dont Éoliennes en Pays de Vilaine, à l'image de ce qui existe déjà au Danemark, en Allemagne et en Belgique. Il correspond à la volonté de rendre la maîtrise et la gestion du vent, ressource locale, aux acteurs locaux (collectivités, associations, particuliers, structures privées).



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'éolien citoyen trouve sa reconnaissance dans la **charte nationale Énergie Partagée** (adoptée en mai 2010), dont les principes fondamentaux sont les suivants :



Engagement volontaire et durable dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Autonomie et indépendance des projets.

Ancrage local avec un contrôle citoyen de l'investissement.

Finalité non spéculative.

Fonctionnement démocratique, transparence de la gouvernance.

Circuit court de l'énergie, de la production à la consommation.

Les domaines d'intervention de l'association

Animations scolaires

De la primaire (Cycle 3) au collège, nous intervenons sur le thème de l'éducation à l'énergie, en classe ou lors de sorties pédagogiques.

Promotion de l'éolien citoyen

Intervention lors de conférences, réunions publiques, commissions municipales et sur diverses manifestations.

Formations adultes

Universités, formations continues, nous intervenons sur la construction d'un projet de territoire.

Accompagnement à l'émergence de projets

Appui à la structuration d'un projet éolien citoyen.
Médiation locale.
Conseils techniques et juridiques.

Le projet éolien citoyen de Béganne

Le 1er parc éolien citoyen de France!

Alors que la démarche est largement répandue chez plusieurs de nos voisins européens, en France on ne rencontre aucun projet associant des centaines de riverains qui détiendraient la majorité du capital d'un parc éolien.

Le projet éolien citoyen de Béganne constitue un événement d'ampleur nationale !

